

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

L.R.C., 1985, chap. H-6 (version modifiée)

TRIBUNAL CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE

ENTRE :

MICHELINE MONTREUIL

la plaignante

- et -

COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

la Commission

- et -

FORCES CANADIENNES

l'intimée

AVIS DE LA REPRISE D'AUDIENCE - REQUÊTE PRÉLIMINAIRE

VEUILLEZ PRENDRE NOTE que conformément au paragraphe 49(2) de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, l'instruction établie en vue d'entendre les parties au sujet de la requête préliminaire soulevée par la Commission des droits de la personne en ce qui concerne la plainte déposée par Micheline Montreuil le 23 octobre 2002, tel que modifiée le 17 décembre 2002, conformément à l'article 7 de ladite *Loi*, contre les Forces canadiennes, se reprendra à la date suivante (par vidéoconférence) :

À compter de 9 h 30, heure locale,

Le 21 septembre 2006

**Ottawa:**

Tribunal canadien des droits de la personne  
Salle de conférence - 11A13  
160, rue Elgin, 11e étage  
Ottawa (Ontario)

**Québec:**

Sono Vidéo Inc.  
771, rue des Rocailles  
Québec (Québec)

VEUILLEZ PRENDRE NOTE également que les parties ont confirmé que l'audience se déroulera en français. Toute partie qui requiert les services d'interprétation simultanée est priée d'en faire la demande au greffe sur réception du présent avis.

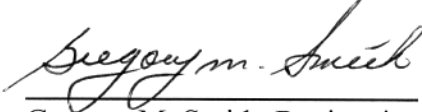
VEUILLEZ PRENDRE NOTE en outre que vous pouvez venir témoigner en personne ou vous faire représenter par votre avocat devant le tribunal.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE enfin que si vous négligez de vous présenter à l'audience, le tribunal pourra instruire la plainte en votre absence et vous n'aurez droit à aucun autre avis de notre part.

PRIÈRE D'ADRESSER TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS et toute correspondance au :

Greffe du tribunal  
Tribunal canadien des droits de la personne  
160, rue Elgin, 11<sup>ième</sup> étage  
Ottawa (Ontario)  
K1A 1J4  
Téléphone : (613) 995-1707

FAIT à Ottawa le 19<sup>e</sup> jour de septembre 2006.

  
\_\_\_\_\_  
Gregory M. Smith, Registraire